



L'ATMA est une association sans but lucratif à vocation professionnelle pour l'avancement des sciences et techniques dans les domaines de l'architecture navale, de l'ingénierie et des industries maritimes et aéronautiques.

*Association reconnue d'utilité publique  
Décret présidentiel du 3 février 1926*



*L'ATMA s'adresse à tous ceux qui s'intéressent à l'évolution des techniques et de l'économie des sujets suivants :*

- Transport maritime, y compris les ports et le transport fluvial
- Construction navale militaire et civile (commerce, pêche et plaisance)
- Innovations scientifiques et techniques
- Industries nautiques
- Exploitation de la mer
- Ressources marines
- Économie maritime
- Aéronautique sous l'angle de ses relations avec les domaines précités





### **Son statut :**

Association sans but lucratif, fondée en 1889, reconnue d'utilité publique en 1926.

### **Son but :**

- confronter les expériences,
- faire connaître les résultats des recherches et travaux aboutis,
- encourager les initiatives de nature à faire progresser la science et la technique dans les domaines maritime et aéronautique, sur le plan national comme sur le plan international.

### **Sa gestion :**

Elle est administrée par un Conseil de 24 Membres, composé de personnalités appartenant aux milieux maritime et aéronautique.

Une Assemblée Générale se réunit à l'occasion de la Session annuelle qui a lieu vers le mois de mai.

### **Ses caractéristiques :**

L'ATMA est une association à vocation technique, qui s'intéresse aussi à l'aspect économique des problèmes.

L'ATMA est un groupement de personnes physiques et morales qui, par des contacts individuels ou collectifs, traite des problèmes intéressant la recherche, la production et l'exploitation.

L'ATMA est un lieu de rencontre, de discussion, d'étude et de réflexion.

Organe de concertation, elle participe au rayonnement international des idées et des méthodes dans les domaines scientifique, technique et économique des diverses branches des activités maritimes et aéronautiques.





## Ses moyens d'action :

L'ATMA :

- favorise le contact personnel entre spécialistes en France et à l'étranger,
- met à la disposition de ses Membres une bibliothèque technique comprenant de nombreux ouvrages et publications français et étrangers,
- organise une Session annuelle, au cours de laquelle est lu le discours du Président et sont présentés et discutés les mémoires originaux acceptés par le Comité de Lecture, et offre ainsi une tribune de qualité, notamment aux jeunes qui souhaitent faire connaître les résultats de leurs travaux,
- organise des colloques consacrés à un thème d'actualité et des symposiums internationaux sur des sujets techniques,
- assure la publication de ces mémoires et du compte-rendu des débats correspondants dans un Bulletin diffusé chaque année en France et à l'étranger,
- attribue des médailles aux auteurs des meilleurs mémoires,
- assure la liaison avec les sociétés savantes étrangères notamment de la sphère européenne en adhérant à la CEMT (Confederation of European Maritime Technology Societies) qui publie les meilleurs mémoires annuels des associations membres et récompense chaque année par le CEMT AWARD un ingénieur européen,
- édite sur son site [www.atma.asso.fr](http://www.atma.asso.fr) mis régulièrement à jour, les rubriques :
  - qui nous sommes,
  - nos activités nationales et internationales,
  - des mémoires sélectionnés parmi ceux présentés aux sessions annuelles,
  - l'annuaire de l'association,
  - le discours du Président décrivant l'état des industries maritimes et des métiers de la mer.





### **Adhésion annuelle à l'ATMA**

|   |                  |
|---|------------------|
| Etudiants _____   | gratuite         |
| Membres stagiaires (moins de 30 ans)<br>après une année de gratuité _____ | 30 €             |
| Membres titulaires _____  | 60 €             |
| Organismes publics _____  | 550 €            |
| Sociétés _____  | de 550 à 1 650 € |

*Déduction fiscale possible*



Association Technique Maritime et Aéronautique  
47 rue de Monceau  
75008 PARIS

Tél : +33 (01) 44 06 12 45  
Fax : +33 (01) 45 70 87 38

Courriel : [contact@atma.asso.fr](mailto:contact@atma.asso.fr)

Site internet : [www.atma.asso.fr](http://www.atma.asso.fr)

Président : Alain BOVIS  
Secrétaire général : Régis BEAUGRAND